

ANNONCES NOUVELLES
10 HOMMES DEMANDÉS
Le soussigné a besoin immédiatement de dix bons plâtriers Gages, \$2.50 par jour. S'adresser à M. I. Dépatie, No. 136 rue Clarence.

SERVANTE DEMANDÉE—On a besoin immédiatement d'une bonne servante sachant parler l'anglais, et munie de bonnes recommandations. S'adresser au No. 539 rue Sussex.

MOUSTACHES!
La manière de faire croître une jolie moustache en quelques semaines sera donnée avec tous les détails particuliers en envoyant un timbre poste de 3 centimes à
WILLIAM JONES.
Nos. 30 et 32 rue Steiner, Toronto, Ont.

CHEVALURE MAGNIFIQUE
Les dames qui envoient un timbre de poste de 3 centimes reçoivent des instructions sur la manière de garder à leur cheveu leur couleur primitive, les empêcher de tomber et se garantir des maux de tête. Adressez:
WILLIAM JONES.
30 et 32, rue Steiner, Toronto, Ont. Ottawa, 13 Sept. 1886—lan

M. P. D. M.
Marchés Merveilleux!
PLUS DE 800
Chapeaux en feutre pour dames à être sacrifiés durant ces jours prochains à
50 CENTIMS CHAQUE
—AU—
Magasin Populaire
de Modes,
39 rue Sparks.

Submission pour l'obtention d'une licence pour la coupe de bois sur les terres de la Puissance, dans la province de la Colombie Anglaise.
Des soumissions cachetées adressées au soussigné et marquées : "Soumissions pour limites de bois" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi mercredi le 1er Décembre prochain, pour trois limites à bois de cinquante mille acres chacune plus ou moins marquées respectivement 16, 17, 18, et situées sur la côte ouest de la Rivière Columbia, près de la gare de la Cité de l'Or, sur la ligne du chemin de fer Pacifique Canadien, dans la Province de la Colombie Anglaise.
Des plans montrant la position approximative de ces limites, en même temps que les conditions par lesquelles elles seront licencées et les formules de soumissions, peuvent être obtenues à ce Département, ou au Bureau des Terres de la Couronne à Winnipeg, Calgary, Territoire du Nord-Ouest et New Westminster, Colombie Anglaise.
A. M. BURGESS
Député Ministre de l'Intérieur.
Département de l'Intérieur
Ottawa, 9 Septembre 1886—3f.

AVIS AUX ENTREPRENEURS
DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au soussigné et portant la suscription : "Soumissions pour trottoirs" seront reçues jusqu'à midi, MERCREDI le 15 septembre prochain, 1886, pour la construction de trottoirs de trois pouces mis en travers sur les rues Walter, Stewart, Daly, Nelson, Victoria, Kent, Middle, Queen, Albert, St Patrice et autres rues de la Cité d'Ottawa qui requièrent des trottoirs d'après le nouveau Règlement du conseil pour les améliorations locales.
Les travaux seront divisés en deux contrats séparés d'après les spécifications qui peuvent être vues au bureau de l'ingénieur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Ottawa. La Corporation se réservant le droit d'accorder les travaux à un ou plusieurs contrats à un seul entrepreneur et ne s'engage à accepter la plus basse ou aucune des soumissions.
Toutes les soumissions devront être accompagnées d'un chèque "accepté" par une banque, fait payable au Trésorier de la Cité, pour une somme de deux cents piastres pour chaque soumission, laquelle sera considérée si le soumissionnaire refuse le contrat quand il en sera requis. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera retourné.
Toutes les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies et être revêtues de la signature *bona-fide* de l'entrepreneur et de ses sûretés, les blancs remplis et accompagnés du chèque requis ou elles seront mises de côté comme non avenues.
ROBT. SURTEES
Ingénieur de la Cité.
Bureau de l'ingénieur de la Cité
Ottawa, 1 Sept. 1886

A VENDRE
Magnifique poste de commerce, situé sur la place de Masham en face de l'Eglise. En outre, cent arpents d'excellentes terres, formant une propriété agricole avec maison, étable et remise.
S'adresser à
JULES SNUBB, Propriétaire,
Masham Mills
(Ottawa 14 août 1886—3m)

Collège d'Ottawa

LA RENTRÉE DES ÉLÈVES
AURA LIEU
LE MERCREDI, 8 SEPT.

Les externes devront se présenter le lundi précédent, 6 septembre.

CONDITIONS D'ENSEIGNEMENT
Cours Commercial, par quartier \$20.00
" Classique " " " " 30.00
" de Génie Civil " " " 40.00

Pour les autres détails concernant le Collège d'Ottawa, consultez le Prospectus qu'on envoie sur demande.
L'anglais étant la langue maternelle d'à peu près les deux tiers des élèves, nos jeunes canadiens se trouvent dans un milieu on ne peut plus favorable pour se familiariser avec cette langue des affaires.

DOWS ALES!

Une limonade consignée de cette bière, qui est en si grande renommée, vient d'être reçue par les soussignés.

De Nouvelles Epiceries

de première qualité seulement, sont reçues chaque jour.

Sauces pour tous les goûts, Jambons, et Langues, Saucissons de Boulogne, etc.

Clarets, Cognac, Vin de Port, Syrop, Vin Sherry, etc.

Nous venons de recevoir un vin de messe d'une qualité supérieure :

"LE TARAGONA"
sans égal pour sa pureté et sa qualité.

N.B.—M. H. Duffy, si bien connu du public d'Ottawa par ses connaissances et son habileté dans la branche d'épicerie, est à notre service. Ses amis le trouveront toujours à son poste et plus disposé que jamais à remplir avec promptitude les commandes qu'ils voudront bien lui ordonner.

McARTHUR & TRAVERSY,
137 RUE RIDEAU 137
Ottawa.
12 août 1886—3m

PETITE VEROLE!

Ses marques peuvent être effacées.

Maison LEON & Cie.,
51 Tottenham Court Road, LONDRES, 202 rue High, Stratford, Angleterre

Parfumeurs de S. M. la Reine, Ont inventé et patentes cette préparation

L'OBLETEUR qui efface les marques de la petite verole pour toujours. Son application est simple et inoffensive, ne cause aucune douleur et ne contient rien d'un caractère nuisible. Prix: \$2.50.

Cheveux Superflus.
Le remède épilatoire de LEON & Cie., enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur; les cheveux ne repoussent jamais. Ce remède est très-simple. Instructions complètes. Remède envoyé par mille. Prix: \$1.00.

GEO. W. SHAW, agent général
219 rue Tremont, Boston, Mass.
21 sept. 1886—la.

AU BON MARCHÉ

PARIS—Maison Aristide Boucicaut—PARIS

Soieries, étoffes nouvelles, Costumes, Confections, Toilettes nouvelles pour Dames et pour Enfants, Modes, Fleurs, Dentelles, Rubans, Gants, Fournitures, Parfumerie, Lingerie, Linge de Table, Tapis, Ameublements, Ombrelles, Parasols, Bonnettes, Mesures pour Dames et pour Enfants, Articles de Voyage, Articles de Paris, etc., etc.

Les Magasins du BON MARCHÉ sont les plus grands, les mieux agencés, les plus confortables et les mieux organisés. Ils renferment tout ce que l'expérience a pu produire d'utile, de commode et de confortable, et sont à ce titre une des curiosités de Paris.—Les agrandissements récemment inaugurés portent à 10,000 mètres carrés (un hectare) la superficie de l'édifice. Ils font du BON MARCHÉ un magasin unique au monde.

Le système de vendre tout à petit bénéfice et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins du BON MARCHÉ.

Toutes marchandises qui ne répondent pas à la garantie donnée, sans difficulté, échangées ou remboursées, au gré de l'acheteur.

Ces principes, sincèrement et loyalement appliqués, leur ont valu un succès sans interruption, sans précédent jusqu'à ce jour.

Les Magasins du BON MARCHÉ n'ont de succursales ou de représentants ni en France ni à l'étranger.

INTERPRÈTES DANS TOUTES LES LANGUES

DE DÉPENSER DES CONTREFAÇONS et des imitations.

LE SEUL VIN
à l'Extrait de FOIE de MORUE dont l'emploi donne les mêmes résultats que celui de l'HUILE de FOIE de MORUE le Vin à l'Extrait de Foie de Morue de CHEVRIER
EXIGER LA SIGNATURE CHEVRIER
Dépôt à Québec: D. Ed. MORIN & Co, Pharmacie-Quincaillerie, 114, rue Saint-Pierre.

ECHOS DE QUEBEC

Deux fermiers viennent de déposer une plainte devant la police, déclarant que deux hommes masqués ont fait irruption dans leur habitation à Portneuf, jeudi soir, et en ont enlevé tout l'argent qui s'y trouvait.

Mgr Bossé, préfet apostolique de la Côte Nord, a prononcé le sermon dimanche matin à la Basilique et il a fait ensuite une collecte assez fructueuse pour ses missions.

Le gardien des scieries de Montmorency s'étant absenté de chez lui, la semaine dernière, pour assister aux funérailles d'un de ses parents, des voleurs ont enlevé de son domicile des outils pour une somme assez considérable, qu'on porte même à \$330. Les agents de la sûreté ont retrouvé les outils chez les marchands de bric-à-brac où ils avaient été vendus, et ils sont maintenant à la recherche des voleurs.

Il y a eu 154 inhumations pendant le mois d'août, dans le cimetière St Charles. Sur ce nombre, nous comptons 60 garçons, 54 filles, 3 hommes mariés, une femme mariée, 3 veufs et 3 veuves.

L'honorable M. Jean Blanchet se rétablit promptement de l'accident de voiture dont il a été victime à la Beauce et dans lequel il a failli se fracturer une jambe. Le secrétaire provincial est maintenant à sa résidence d'été, lie d'Orléans.

On annonce la mort de la Révère sœur Saint Paul, née Julie Leroux, arrivée à l'Hôpital-Général à l'âge de 76 ans et quelques mois, après avoir passé 44 ans et 9 mois dans la vie religieuse.

Les officiers-rapporteurs pour les divisions de Québec sont: M. J. P. Rhéaume pour la division Est; le shérif Piquet pour le Centre et M. L. Stafford pour l'Ouest.

Vers six heures, samedi soir, un jeune homme de 35 ans, nommé André Bouchard, s'est fait tuer dans les circonstances suivantes, à la tête du lac Edouard, où il travaillait sur le chemin de fer du lac Saint-Jean, pour l'entrepreneur Esmer.

On se préparait à faire partir une mine, et tous les ouvriers avertis par le son d'une trompe, se blottirent où ils purent. Bouchard se dissimula derrière un arbre, à deux arpents environ de la mine. Aussi tôt que celle-ci éclata, le malheureux commit l'imprudence d'aller ger la tête hors de sa cachette pour voir voler en l'air les éclats du roc; au même instant il fut atteint au milieu du front par une pierre pesante une douzaine de livres qui le terrassa. L'infortuné mourut sur place.

Son corps a été transporté ici, ce matin, sur le convoi du chemin de fer du lac Saint-Jean, puis transféré à la Morgue, où M. le coroner Belleau a immédiatement tenue une enquête à laquelle il a été rendu un verdict de "mort accidentelle".

Les restes du défunt qui était marié, vont être expédiés demain, par bateau, à sa famille, qui demeure à Sainte-Anne du Saguenay.

UN JOURNAL LUMINEUX

L'idée vint un jour à M. de Ville-messant, le fondateur du Figaro, d'imprimer son journal sur un tissu dont l'abonné pouvait se faire un mouchoir de poche après avoir lu le numéro du jour. Il suffisait pour cela d'une lessive qui faisait disparaître l'encre d'imprimerie. Cette idée, il la réalisa, mais pas assez longtemps pour que l'on put collectionner seulement une demi-douzaine de mouchoirs.

Esprons que l'innovation suivante sera de plus longue durée. C'est à Milan qu'elle va être essayée. Il s'agit d'un journal du soir, destiné aux personnes qui ont l'habitude de lire au lit. Ce journal sera imprimé avec une encre lumineuse. Nous en attendons impatiemment le premier numéro.

ECHOS DE HULL

Gelée
Il a fait une gelée très forte, hier la nuit, dans les environs.

Conseil de ville
Il n'y a pas eu de séance au conseil de ville, hier soir. Il n'y avait présents que MM les échevins Richer, Ste Marie, Landry, Reinhardt et le maire, M. Rochon. La séance a été ajournée à samedi matin à dix heures.

Pour les chantiers
Tous les jours, un grand nombre d'hommes partent pour les chantiers. Les dix heures ont de \$18 à \$20 par mois, et les manoeuvres de \$10 à \$18.

Election

Les brefs d'élections pour le comté d'Ottawa sont adressés à M. le shérif Coulée.

Une mine
On parle de la découverte d'une riche mine de cuivre sur les bords du Lac Témiscamingue. Un propriétaire de mines de phosphate à Buckingham vient de partir pour le Lac Témiscamingue afin de voir si l'exploitation de cette mine paierait.

DANS LA CAPITALE

Assises Criminelles
Le terme de la Cour Criminelle s'ouvrira le 25 d'octobre prochain. Au nombre des causes importantes sur le rôle figure celle de Alex. McDonald, accusé du meurtre de Jack Sharkey.

Exhibition de Russell
L'exposition agricole du comté qui sera tenue à Russell la semaine prochaine, promet d'être très intéressante. On dit qu'un grand nombre de citoyens d'Ottawa y prendront part.

Journalisme
M. Harvey, de la société Harvey et Wilson, de Montréal, éditeurs du Canadian Trade Review, était à Ottawa hier, et a pressé la main à plus d'un confrère. Le Review qui a été fondé en avril dernier, est en voie de progrès. M. John F. Norris, bien connu à Ottawa, en est le rédacteur. Nous souhaitons succès au confrère de Montréal.

Effets de la foudre
M. Joseph Labelle, cultivateur de Cumberland, était occupé à rentrer du grain dans sa grange, vendredi après-midi, et se hâta de terminer avant l'orage qui se préparait. Il venait de remiser le dernier voyage lorsque la foudre tomba sur la bâtisse et la réduisit en cendres en quelques instants. M. Labelle n'eût que le temps de sauver deux chevaux de prix qui se trouvaient dans la grange. C'est une perte com plète pour M. Labelle, car on nous assure qu'il n'avait aucune assurance.

Un homme actif
M. W. Renaud, propriétaire de l'Hôtel du Canada, rue Murray, dont on connaît l'activité et l'esprit d'entreprise, ne cesse de faire tout en son pouvoir pour satisfaire tous ceux avec qui il a des rapports journaliers.

M. Renaud est agent pour les meilleures sociétés ayant à leur tête les rois du commerce de bois tels que MM. Hurdman et frère, J. R. Booth, McLughlin, Gilmour et autres. Depuis un mois, M. Renaud n'a pas expédié moins de 75 à 100 hommes par jour dans les divers chantiers de l'Ottawa et d'ailleurs. Il est habilement secondé par M. Rainville, l'énergique gérant de l'Hôtel du Canada.

Mort soudaine
Hier soir, vers les 6 heures, M. Félix Traversy, tailleur de pierre, qui demeure au No 342 rue St Patrice et qui était à l'emploi de M. Taylor, aux "Granite Works", revenait de son ouvrage en voiture, avec deux compagnons, lorsque tout à coup, sur le chemin de Montréal, il perdit l'équilibre et tomba lourdement de la voiture sur le sol. Ses compagnons s'empres sèrent de courir à son secours, mais ne ramassèrent qu'un cadavre. On suppose que l'infortuné Traversy a succombé à une maladie de cœur, car il n'était pas très bien le matin. Nous n'entreprendrions pas de raconter la scène qui se passa à la résidence du défunt lorsqu'on apprit la fatale nouvelle.

Cour de Police
15 septembre.—M. Pêchevin Du rocher sur le banc.

Comparait en premier lieu, Eugène Belland, colporteur français, arrêté en état d'ivresse, il est condamné à \$2 d'amende et les frais ou à une semaine de prison; le vil lard opte pour la dernière alternative et premier lieu, mais ayant consulté sa bourse il se décide à payer le prix d'amende et à aller reprendre son commerce. John Hurdle, la figure toute rougie des suites de sa récente ribote, est accusé de vol de fait; il est condamné à \$3 et les frais ou un séjour dans la maison du gouvernement qui lui permettra de se dégriser; Onézime Gravel, même offense, allégué qu'il ne se rappelle de rien, ayant laissé sa raison au fond de son verre, il est condamné à une amende de \$10 et \$2 de frais ou à trois semaines d'emprisonnement.

Am Rink hier soir
Jamais encore, depuis l'ouverture du Patinoir à Rouletts, une afflu ence aussi considérable qu'hier soir avaient encombré cette spacieuse salle. On s'attendait à ce que la Case de l'Oncle Tom attirerait une grande foule mais personne ne se faisait une idée de ce qui est arrivé hier soir. Qu'il suffise de dire que des centaines de personnes

ont dû stationner à la porte extérieure du Rink, avant de pouvoir y entrer, durant près d'une heure et demie.

Naturellement, à l'intérieur, l'encombrement s'est continué et les personnes qui avaient réservé des sièges à l'avance ont dû forcément se résigner, pour la plupart, à rester debout, empêchées qu'elles étaient de se rendre à leurs sièges. Durant tout le temps de la représentation un bruit confus remplissait la salle, ce qui fit perdre quelque peu d'at trait à la pièce. A tout instant, un craquement se faisait entendre, produit par la chute de bancs trop lourdement chargés; il aurait été curieux de compter les morceaux des bancs à la fin de la soirée. Le plancher de la salle était couvert de débris.

Quant au mérite de la pièce elle-même nous n'avons que des louanges à adresser à tous les artistes qui ont parfaitement rempli leurs rôles. Les applaudissements réitérés et les longs éclats de rire des spectateurs ont prouvé à l'évidence que le drame de l'Oncle Tom n'a rien perdu de son attrait. La compagnie de Stetson est digne des éloges qui lui ont été décernés par la presse en général.

Pour l'avantage des personnes qui n'ont pu assister hier soir en même temps que pour celles qui n'ont pu voir de l'endroit retiré de la salle où elles étaient, nous des vons leur annoncer que la Case de l'Oncle Tom sera de nouveau donnée samedi soir à la salle du Grand Opéra par la compagnie Abbey.

DECES
A Ottawa, le 14 courant, Félix Traversy, âgé de 53 ans.

Les funérailles auront lieu vendredi matin le 17 courant. Le convoi funèbre quittera la résidence du défunt, No. 342 rue St Patrice, à 7 h. pour se rendre à la basilique, et de là au lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

AVIS
Les membres de la Société Saint-Antoine de Padoue sont priés de se réunir, demain matin, à la salle Sainte-Anne, à 7 heures précises, pour assister en corps aux funérailles de leur confrère, M. Benjamin Desjardins.

Da L. L. VOLIGNY,
Président.
Ottawa, 15 sept. 1886.

FUILLETON

MONSIEUR LECOQ

L'HONNEUR DU NOM

Cela renversait toutes ses précautions lui enlevait les dernières chances de salut.

La Cour prévôtale était certes expéditive et passionnée, mais du moins elle se piquait d'observer les formes, elle gardait quelque chose encore de la solennité de la justice régulière qui, avant de frapper, veut être éclairée.

Une commission militaire devait infailliblement négliger toute procédure, et juger les accusés sommairement, comme en temps de guerre on juge un espion.

—Quoi!...s'écriait Maurice, on oserait condamner sans enquête, sans audition de témoins sans confrontation, sans laisser aux accusés le temps de rassembler les éléments de leur défense!...

L'abbé Midon se tut... Ses plus sinistres prévisions étaient dépassées... Désormais, il croyait tout possible...

Maurice parlait d'enquête... Elle avait commencé dans la journée, et elle se poursuivait, en ce moment même, à la leur des lanternes des géoliers.

C'est-à-dire que le duc de Sairmeuse et le marquis de Courtemieu, relégué au second plan de la mise en état de siège, passaient la revue des prisonniers...

Ils en avaient trois cents, et ils avaient décidé qu'ils choisiraient dans ce nombre, pour les livrer à la commission, les trente plus coupables.

Comment les choisirent-ils, à quoi reconnurent-ils le degré de culpabilité de chacun de ces malheureux?... Ils eussent été bien embarrassés de le dire.

Ils allaient de l'un à l'autre, posaient quelques questions au hasard, et, d'après ce que l'homme terrifié répondait, selon qu'il lui trouvait une bonne ou une mauvaise figure, ils désignaient à greffier qui les accompagnait : "Pour demain, celui-là...ou "pour plus tard, cet autre."

Au jour, il y avait trente noms sur une feuille de papier, et les deux premiers étaient ceux du baron d'Escorval et de Chaulouneau.

Aucun des infortunés réunis à l'Hôtel de France ne pouvait soupçonner cela et cependant ils suèrent leur agonie pendant cette nuit qui leur parut éternelle...

Enfin l'aube fit palir la lampe, on entendit battre la diane à la citadelle; l'heure où il était possible de commencer de nouvelles démarches arriva...

L'abbé Midon annonça qu'il allait se rendre seul chez le duc de Sairmeuse, et qu'il saurait bien forcer les consignes...

Il avait baigné d'eau fraîche ses yeux rougis et gonflés et il se disposait à sortir, quand on frappa discrètement à la porte de la chambre.

Maurice cria : "entrez," et tout aussitôt M. Laugeron se présenta.

Sa physionomie seule annonçait un grand malheur et, en réalité, le digne homme était consterné.

Il venait d'apprendre que la com mission militaire était constituée.

Au mépris de toutes les lois humaines et des règles les plus vulgaires de la justice, la présidence de ce tribunal de vengeance et de haine avait été attribuée au duc de Sairmeuse...

Et il l'avait acceptée, lui que son rôle pendant les événements allait rendre tout à la fois acteur, témoin et juge...

Les autres membres étaient tous militaires.

—Et quand la commission entre-t-elle en fonctions? demanda l'abbé Midon...

—Aujourd'hui même, répondit l'hôtelier d'une voix hésitante, ce matin... dans une heure... peut-être plus tôt!...

L'abbé Midon comprit bien que M. Laugeron voulait et n'osa pas dire : "La commission s'assemble, hâtez-vous."

—Venez, dit-il à Maurice, je veux être présent quand on interrogera votre père...

Ah! que n'eût pas donné la baronne pour suivre le prêtre et son fils! Elle le comprit et se résigna...

Ils partirent donc, et une fois dans la rue, ils aperçurent un soldat qui de loin leur faisait un signe amical.

Ils reconnurent le caporal Bavois et s'arrêtèrent.

Mais, lui, passa près d'eux de l'air le plus indifférent, comme s'il ne les eût pas connus; seulement, en passant, il leur jeta cette phrase :

—J'ai vu Chaulouneau...bon espoir...il promet de sauver M. d'Escorval!...

XXVII
Il y avait à la citadelle de Montaignac, engagée au milieu des fortifications de la seconde enceinte, une vieille construction qu'on appelait "la chapelle."

Consacrée jadis au culte, "la chapelle" restait sans destination. Elle était humide à ce point qu'elle ne pouvait même servir de magasin au régiment d'artillerie; les affûts des pièces y pourrissaient plus vite qu'en plein air. Une mousse moirâtre y couvrait les murs jusqu'à hauteur d'homme.

C'est cet endroit que le duc de Sairmeuse et le marquis de Courtemieu avaient choisi pour les séances de la commission militaire.